

# La plainte en ligne pour les arnaques sur internet (THESEE)



**Victime ou témoin d'escroqueries sur internet, une plateforme de signalement et de dépôt de plainte (THESEE) est disponible.**

Le dispositif traitement harmonisé des enquêtes et signalements pour les e-escroqueries ([THESEE](#)) permet de porter **plainte** ou de **signaler l'infraction en ligne**.

## Différents types d'escroqueries

**THESEE** a pour objectif de traiter les principaux modes opératoires constatés sur internet.

La centralisation et l'analyse de ces plaintes permettent de mieux connaître ces phénomènes et de lutter plus efficacement contre :

- le **piratage de messagerie électronique** et de compte de **réseau social** : votre adresse mail ou votre profil sur les réseaux a été piraté et de l'argent a été demandé à un de vos contacts en votre nom.
- l'**escroquerie aux sentiments** : vous avez été escroqué(e) par un faux acheteur suite à la vente d'un produit en ligne sur un site de petites annonces.
- l'**escroquerie aux petites annonces** (faux acheteur, faux vendeur, fausse location) : vous avez été escroqué(e) à l'occasion d'une démarche pour louer un bien immobilier en ligne.
- le **chantage en ligne** : vous faites l'objet de menaces en ligne de diffusion d'images portant atteinte à votre honneur.
- la demande de rançon pour débloquer un ordinateur (**ransomware**) : les fichiers de votre ordinateur, tablette ou téléphone mobile ont été cryptés et une rançon vous est demandée.
- la fraude liée aux **faux sites de vente** : vous avez été escroqué(e) lors d'un achat sur un site de vente en ligne frauduleux.

## Comment faire ma démarche ?

1. Je me rends sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
2. j'entre dans la barre de recherche « THESEE », ou je vais dans le menu « fiches pratiques par thème » → « justice » → « infractions » → arnaque sur internet THESEE.
3. Je saisis mon **formulaire de plainte/signalement**.
4. **Mon signalement ou ma plainte** est validé en ligne.

Pour accéder à la démarche en ligne sur **service-public**, service accessible via FranceConnect, il faut se connecter avec l'identifiant et le mot de passe de l'un des comptes suivants : Impots.gouv / Ameli / Identitenumérique (laposte) / Mobileconnectetmoi.fr / MSA / Alicem.